

N° 17
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

28 octobre 2021

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'avenant à l'accord de sécurité sociale sous
forme d'échange de lettres des 7 et 20 septembre 2011 entre le
Gouvernement de la République française et l'Organisation
internationale pour l'énergie de fusion en vue de la mise en œuvre
conjointe du projet ITER*

(Texte définitif)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi,
adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (15^e législature) : **3487**, **4178** et T.A. **621**.

Sénat : **670**, **862** et **863** (2020-2021).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'avenant à l'accord de sécurité sociale sous forme d'échange de lettres des 7 et 20 septembre 2011 entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation internationale pour l'énergie de fusion en vue de la mise en œuvre conjointe du projet ITER, signé à Paris le 4 octobre 2018, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 28 octobre 2021.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ Voir le document annexé au projet de loi n° 3487 (AN – 15^e législature).